

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1511

présenté par
Mme Ménard et Mme Thill

ARTICLE 13

À la première phrase de l'alinéa 4, après la première occurrence du mot :

« santé » ,

insérer les mots :

« et pour la dignité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La question de la dignité humaine est tout aussi importante que celle de la santé. Il convient donc de se donner comme garde-fou les risques encourus par la santé et par la dignité humaine.